

Documents nécessaires à l'étude du dossier :

- Le dossier médical d'admission renseigné le plus précisément par le médecin.
- L'engagement thérapeutique du patient à s'inscrire dans les logiques de soins dont il aura été informé.
- Le formulaire renseigné par le patient concernant ses conduites addictives et une lettre justifiant de ses motivations.
- Une demande d'accord préalable doit être faite auprès du médecin-conseil de la caisse du patient. Il est nécessaire d'attendre cet accord pour qu'une date d'admission soit fixée par l'établissement.

Toutefois, le transfert direct d'un établissement hospitalier ne nécessite pas l'obtention d'un accord préalable.

Extrait du Projet Médical du Château de Longues-Aygues

Le Château de Longues-Aygues est un établissement de soins de suite et de réadaptation spécialisé en addictologie. Il accueille des patients présentant toutes les formes de dépendance ou d'addiction à des substances psychoactives.

Il est une étape importante de la prise en charge résidentielle qui leur est nécessaire, à un certain moment de leur parcours de soins, pour consolider leur abstinence et débiter leur réhabilitation.

Il se déroule sur 5 semaines et doit permettre au patient :

- ✓ d'être accompagné dans sa demande de prise en charge de sa dépendance, dans le renforcement de l'abstinence et dans l'équilibrage d'une substitution.
- ✓ de mettre à distance la consommation de produit,
- ✓ de pouvoir envisager un avenir différent à sa sortie,
- ✓ dans un objectif plus général, d'améliorer sa qualité de vie.

Certaines conditions d'admission sont nécessaires :

- Un sevrage réalisé auprès de professionnels qualifiés : le temps de sevrage de 7 à 15 jours sera requis pour un sevrage simple, de 15 à 21 jours pour un sevrage complexe.
- Une stabilité somatique acquise avec un bilan déjà effectué.
- Une stabilité psychique suffisante. Les états décompensés seront d'abord orientés vers un service spécialisé.
- Une qualité de motivation du patient, après une information fiable sur le projet thérapeutique.

Circonstances cliniques constituant des conditions défavorables au travail de post-cure :

- Des troubles neurologiques ou intellectuels graves
- Des difficultés de communication importantes
- Des déficits d'autonomie.

La position statutaire d'un SSR implique des limites d'admission ainsi :

- L'établissement n'est pas habilité à recevoir une urgence ni les demandes de séjour de durée longue.
- L'absence d'un lieu d'hébergement précis à la date de la sortie constitue une contre-indication relative ; un projet de réinsertion devra être finalisé avant l'admission dans l'établissement.

Le projet de soins au Château de Longues-Aygues

Objectifs du séjour : Le soin de suite est un temps intermédiaire entre les soins aigus et le retour dans un lieu de vie. Il est une étape importante de la prise en charge résidentielle que nécessitent des patients à un certain moment de leur parcours de soins pour consolider leur abstinence et débiter leur réhabilitation.

Il se déroule sur 5 semaines et doit permettre au patient :

- d'être accompagné dans sa demande de prise en charge de sa dépendance, dans le renforcement de l'abstinence, et dans l'équilibrage d'une substitution.
- de mettre à distance la consommation de produit,
- de pouvoir envisager un avenir différent à sa sortie,
- dans un objectif plus général, d'améliorer sa qualité de vie.

L'objectif commun poursuivi par l'équipe développe trois points :

- Un travail d'éducation thérapeutique pour la mise à distance du ou des substances par le patient. Ce travail induit une connaissance du produit et de ses effets sur la dimension physique, psychique, sociale et légale.
- Un travail sur l'image de soi qui poursuit trois objectifs :
 - Travailler, trouver ou retrouver une identité propre, sortir de la stigmatisation (car l'identité de l'individu est souvent réduite à son comportement).
 - Sortir du cercle vicieux de la culpabilisation, de l'échec, du déni.
 - Travailler sur la réassurance, être capable de repérer et d'utiliser ses ressources.
- Un travail sur la régulation des émotions et du stress pour :
 - Éviter la gestion des émotions par la consommation,
 - Permettre le développement ou l'utilisation de compétences personnelles (autres que le comportement addictif) pour gérer les émotions.

La prise en soins du patient se décline sur deux plans :

- Un suivi personnalisé :

Par les médecins psychiatres et addictologues qui accompagnent le patient dans son projet thérapeutique, en tenant compte de ses coaddictions, de ses comorbidités somatiques et psychiques, dans le cadre d'une prise en charge intégrée.

Par les IDE, afin de suivre l'évolution du patient tout au long de sa prise en charge.

- Un travail de groupe en atelier de 11 à 12 patients :

Animé par les différents thérapeutes de l'établissement, ce travail en atelier permet d'impulser une dynamique positive sur le projet personnel de chacun par son effet miroir.

Le groupe est un espace d'écoute réciproque dans le respect de soi et des autres. Il s'appuie sur des consignes qui garantissent le respect et la sécurité de chacun :

- La confidentialité,
- L'écoute et le respect de la parole de chacun sans jugement de valeur,
- La ponctualité,
- La sobriété.

Objectifs généraux du groupe : assurer une dynamique de groupe par une approche psychocorporelle et manuelle et développer une dynamique d'échange afin de favoriser l'expression verbale et la gestion des émotions.